

Renvoyez tous les documents dûment complétés et signés à:
Infino, BP 10800 B-1040 Bruxelles

MODELE E

DEMANDE D'ALLOCATION DE NAISSANCE

Avec ce formulaire vous pouvez demander l'allocation de naissance en tant que travailleur salarié (ou fonctionnaire), travailleur indépendant, chômeur, invalide, pensionné.

Qui peut demander l'allocation de naissance ?

Les deux parents peuvent demander l'allocation de naissance. Si aucun des parents ne peut introduire la demande, le beau-parent ou la personne la plus âgée du ménage peut le faire :

- un des grand-parents de l'enfant (si cette personne habite dans le même ménage que l'enfant)
- un oncle ou une tante de l'enfant (si cette personne habite dans le même ménage que l'enfant)
- un (demi-)frère ou une (demi)-sœur de l'enfant.

L'allocations de naissance est toujours payée à la (future) mère.

Quand et comment demander l'allocation de naissance ?

- **Après 5 mois de grossesse** vous pouvez demander l'allocation de naissance à votre caisse d'allocations. L'allocation sera payée au plus tôt 2 mois avant la date probable de la naissance.

Il n'est généralement pas nécessaire d'introduire un formulaire de demande. Vous pouvez aussi demander les allocations familiales par téléphone, e-mail ou par lettre. Si l'enfant n'est pas encore né, envoyez en tout cas une déclaration du médecin ou de l'infirmier(ière) accoucheur(euse) mentionnant la date prévue de la naissance.

Dans de nombreux cas, l'organisme d'allocations familiales examine spontanément votre droit sur la base des informations qu'il reçoit de la Banque-carrefour de la sécurité sociale, d'un autre organisme d'allocations familiales ou d'une caisse d'assurances sociales pour travailleurs indépendants.

En remplissant un formulaire de demande, vous pouvez cependant accélérer l'enquête quand l'organisme d'allocations familiales ne dispose pas de toutes les informations (allocation de naissance pour une première naissance, arrivée en Belgique, etc.). **Dès lors, renvoyez le plus rapidement possible le formulaire de demande que vous avez reçu de l'organisme d'allocations familiales. Communiquez toujours les informations complémentaires que l'organisme d'allocations familiales vous demande.**

Lors de la déclaration de la naissance, l'état civil délivre l'attestation pour obtenir l'allocation de naissance conformément aux législations relatives aux prestations familiales'. La naissance est confirmée par le biais d'un message électronique de l'office national à votre caisse d'allocations familiales. Si nous n'avons pas reçu de message électronique dans les trois mois suivant la naissance, nous demanderons l'extrait de naissance que vous avez reçu lors de la déclaration de votre enfant à l'état civil.

- Vous pouvez aussi demander l'allocation de naissance **après la naissance**. Envoyez alors l'original de l'attestation pour obtenir l'allocation de naissance conformément aux législations relatives aux prestations familiales' en même temps que ce formulaire de demande à votre caisse d'allocations familiales.

Si vous ne connaissez pas les coordonnées de votre caisse d'allocations familiales, renseignez-vous auprès de votre employeur actuel ou de votre dernier employeur ou votre caisse d'assurances sociales.

Soutien aux mères indépendantes

Les mères indépendantes qui paient des cotisations en activité principale ou en tant que conjointe aidante dans le maxi-statut ont droit après la naissance de leur enfant à une allocation de maternité (demande via votre mutuelle). Si vous entrez en considération pour l'allocation de maternité via votre mutuelle, vous bénéficiez alors automatiquement d'une dispense de paiement des cotisations sociales pour le trimestre qui suit celui de l'accouchement. Vous conservez tous vos droits sociaux pendant le trimestre d'exonération. L'allocation de maternité ouvre aussi le droit à des titres-services (« aide à la maternité »). Vous ne devez introduire aucune demande que ce soit pour la dispense de cotisations sociales ou les titres-services. Acerta Caisse d'Assurances Sociales vous contacte automatiquement dès que votre enfant est inscrit au registre national. Vous retrouverez plus d'informations et les conditions légales sur www.acerta.be/naissance-ou-adoption.

D'autres questions ? Vous souhaitez vérifier ou modifier les données vous concernant pour les allocations familiales
Adressez-vous à notre caisse d'allocations familiales.

1. Renseignements concernant le demandeur	
Nom et prénom:	
Rue et numéro:	
Numéro postal et localité:	
Numéro de Registre national:	
(voir au dos de la carte d'identité)	
E-mail:	
Téléphone/GSM:	
<input type="checkbox"/> Vous êtes le père/la coparente de l'enfant <input type="checkbox"/> Vous êtes la mère de l'enfant → passez à la question 3 <input type="checkbox"/> Vous avez un autre lien de parenté avec l'enfant (par exemple la grand-mère, le frère, ...), à savoir:	
.....	
2. Renseignements concernant la mère (si elle n'est pas le demandeur)	
Nom et prénom:	
Date de naissance:	
Rue et numéro:	
Numéro postal et localité:	
Numéro de Registre national:	
(voir au dos de la carte d'identité)	
3. Renseignements concernant le père/la coparente (si il/si elle n'est pas le demandeur)	
Nom et prénom:	
Date de naissance:	
Rue et numéro:	
Numéro postal et localité:	
Numéro de Registre national:	
(voir au dos de la carte d'identité)	
4. Il s'agit du premier enfant de père/de la coparente: (tenez compte des enfants mort-nés après 180 jours de grossesse et décédés)	
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Il s'agit du premier enfant de la mère: (tenez compte des enfants mort-nés et décédés)	
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
5. Vous êtes (si d'application)	
<input type="checkbox"/> pensionné(e) Joignez une copie de votre brevet de pension ou de la notification de votre pension.	
<input type="checkbox"/> handicapé(e) à 66% au moins depuis le: Reconnu(e) par (nom et adresse de l'institution):	
6. Votre conjoint ou partenaire (si d'application)	
<input type="checkbox"/> travaille pour une organisation internationale (institutions européennes, OTAN, etc.) <input type="checkbox"/> travaille à l'étranger; pays: <input type="checkbox"/> perçoit des prestations sociales de l'étranger <input type="checkbox"/> est sans profession	
7. N'OUBLIEZ PAS DE SIGNER LE FORMULAIRE AVANT DE NOUS LE RETOURNER	
Je déclare avoir complété correctement ce formulaire et avoir pris connaissance de l'information ci-jointe.	
Date: Signature:	

8. Joignez cette attestation:

- L'enfant n'est pas encore né:

Ajoutez une attestation originale de votre médecin ou de votre sage-femme ou demandez-lui de compléter le formulaire ci-dessous si l'enfant n'est pas encore né.

Lors de la déclaration de la naissance, l'état civil délivre l'attestation pour obtenir l'allocation de naissance conformément aux législations relatives aux prestations familiales'. La naissance est confirmée par le biais d'un message électronique de l'office national à votre caisse d'allocations familiales. Si nous n'avons pas reçu de message électronique dans les trois mois suivant la naissance, nous demanderons l'extrait de naissance que vous avez reçu lors de la déclaration de votre enfant à l'état civil.

Attestation destinée au paiement anticipé de l'allocation de naissance

à compléter au plus tôt 4 mois avant la date d'accouchement prévue

Je, soussigné, médecin/sage-femme déclare que
Madame, est enceinte de 5 mois au moins.

La date présumée de la naissance est le/...../.....

L'intéressée attend des jumeaux / triplés /

Date: le/...../.....

Signature et cachet

Numéro de dossier:

Mode de paiement de l'allocation de naissance ou les allocations familiales

1. A remplir par la mère de l'enfant: Déclaration de l'allocataire

Pour les femmes: nom de jeune fille

nom:

prénom:

rue et numéro:

numéro postal et localité:

Vous trouverez votre numéro de registre national au verso de votre carte d'identité.

numéro du registre national:

L'allocation de naissance est payée à la mère.

Je demande que mes allocations familiales soient versées sur le compte (le numéro se trouve sur vos extraits de compte)

Elles ne peuvent être versées que sur un compte à vue ouvert à son nom ou sur un compte commun au nom des deux partenaires, avec lequel elle peut aussi effectuer des opérations.

IBAN

BIC

à mon nom

à mon nom et à celui de

Je déclare avoir complété correctement ce formulaire et donne l'autorisation à ma caisse d'allocations familiales de contrôler les données auprès de ma banque. Je m'engage à avertir immédiatement ma caisse d'allocations familiales si je n'ai plus accès aux allocations familiales sur le compte. Dans ce cas, je renseigne un nouveau numéro de compte.

Date:

Signature:

.....

Téléphone:

E-mail:

IMPORTANT!

Si, après contrôle auprès de votre banque, il apparaît que le numéro de compte indiqué n'est pas à votre nom, nous vous demanderons de nous indiquer un autre numéro de compte dont vous êtes le (co-)titulaire.